

Rapport annuel  
sur le prix et la qualité  
du service public  
de gestion  
des déchets ménagers et  
assimilés

**ANNEE  
2021**

**VU**  
Pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal de BOLLENE  
en date du **15 DEC. 2022**

Le Maire,

Anthony ZILIO



TABLE DES MATIERES .....	2
LEXIQUE.....	4
PREAMBULE .....	6
1. LE TERRITOIRE DESSERVI .....	7
1.1. Présentation du périmètre .....	7
1.2. Vision globale de l'organisation du service.....	8
1.3. Répartition des prestataires de services .....	9
2. PREVENTION DES DECHETS .....	10
Indice d'évolution du poids des déchets par rapport à 2010 .....	11
3. LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION .....	13
3.1. Équipements liés à la collecte des ordures ménagères .....	13
3.1.1. Logiciel OPTINET.....	13
3.1.2. Entretien des bacs .....	13
3.1.3. Socles béton .....	14
3.2. Équipements disponibles liés à la collecte des colonnes en apport volontaire et consignes de tri .....	15
3.3. Organisation de la collecte en porte à porte.....	18
3.3.1 Seuil de collecte pour les producteurs non ménagers .....	18
3.4. Les déchèteries .....	19
3.5. Organisation de la collecte.....	21
3.5.1 Collecte des OM .....	21
3.5.2. Collectes des emballages recyclables et du verre .....	24
3.5.3. Cartons des commerçants .....	25
3.5.4. Papiers des écoles .....	25
3.5.5. Textiles.....	25
3.5.6. Sapins de Noël .....	27
3.5.7. Amiante.....	27
4. LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN.....	28
Récapitulatif des tonnages (général) .....	28
Evolution des tonnages hors déchèterie .....	28
4.1 Evolution des tonnages de verre, d'emballages recyclables et papiers et d'ordures ménagères et assimilés et performances .....	28
4.2. Evolution des tonnages de cartons des commerçants .....	30
5. TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION ET BILAN.....	31
5.1. Localisation des unités de traitement principales .....	31
5.2. Organisation du traitement .....	32

5.2.1. Emballages recyclables, papiers et verre.....	32
5.2.2. Ordures ménagères résiduelles .....	32
5.3. Nature des traitements, capacité des installations et tonnages traités .....	33
5.4. Taux Global de valorisation .....	36
5.5. evolution des quantités de déchets mis en installation de stockage .....	36
5.6. Refus de tri .....	37
6. LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE.....	38
Description des moyens de concertation et d'information .....	38
7. LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	40
7.1. Evolution du coût de traitement des OMr et encombrants à la tonne .....	40
7.2. Bilan financier .....	42

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, dépend du ministère de l'écologie
BOM	Benne à Ordures Ménagères
Collecte par point fixe	Collecte réalisée à partir de conteneurs isolés ou regroupés formant alors un espace propre et situé en bord de route ou en début de chemin pour faciliter la collecte. Ces points fixes concernent un ensemble d'habitation.
Déchets	Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon.
Déchets assimilés	Déchets produits par les professionnels, les administrations et les services municipaux ; ils sont dits assimilés aux déchets ménagers quand ils ne nécessitent pas de contraintes techniques particulières pour leur collecte et leur traitement ; ce sont les cartons, plastiques, bois, végétaux, déchets alimentaires...
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (petit électroménager, appareil informatique, téléphone...).
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux : déchets des ménages qui présentent un caractère toxique et dangereux (produits phytosanitaires, colles, vernis, certains produits ménagers, néons, ampoules...).
EMR	Emballages Ménagers Recyclables : ce sont les bouteilles et flacons en verre, les flacons plastiques, les cartons et les briques alimentaires, les canettes en acier et en aluminium, et les boîtes de conserves.
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
OM	Ordures Ménagères : déchets quotidiens produits par un ménage, principalement dus au nettoyage de l'habitation, à la préparation des repas et à l'hygiène.
OM résiduelles	Ordures Ménagères qui ne sont pas recyclables (ne sont pas des EMR) ou qui ne sont pas « compostables » (composteurs individuels)

PAP	Porte à Porte. Collecte réalisée à partir de bacs roulants individuels.
PAV	Point d'Apport Volontaire : emplacement en accès libre équipé d'un ou plusieurs contenants destinés à permettre de déposer volontairement des déchets préalablement séparés par l'utilisateur.
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.
Précollecte	La précollecte désignant l'ensemble des contenants mis à disposition pour permettre la collecte : bacs roulants (conteneurs), colonnes aériennes ou enterrés, sacs...

La compétence élimination et valorisation des déchets est exercée par la Communauté de Communes Rhône Lez Provence depuis le 1er janvier 2017 en application de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est rédigé conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il présente les différents indicateurs techniques et financiers du service déchets de la Communauté de Communes tels que prescrits par le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatifs à la collecte des déchets et au traitement modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport répond à l'objectif de renforcement de la transparence et de l'information dans la gestion de ce service (introduit par l'article R2224-27 du CGCT).

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal. Son contenu est tenu à disposition du public soit au siège de la Communauté de Communes soit sur internet et dès sa transmission dans les mairies. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet.

Les données des années antérieures à 2017, présentées dans ce rapport, proviennent des rapports annuels des collectivités suivantes :

- Le SIVOM du massif d'UCHAUX pour les données de Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mondragon et Mornas.

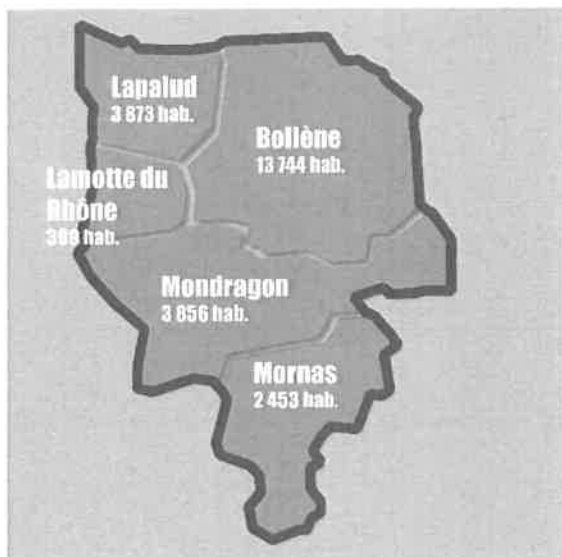
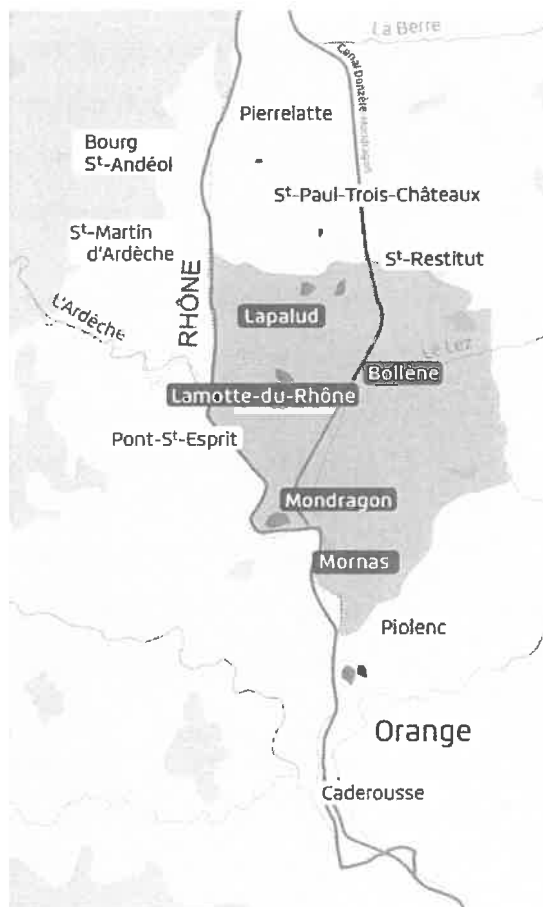
- La commune de Bollène concernant les données de la ville.

1.1. PRESENTATION DU PERIMETRE

La Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) se situe dans le Nord du département du Vaucluse en région Provence Alpes Côte d'Azur. C'est un territoire de jonction entre quatre départements (Vaucluse, Gard, Drôme et Ardèche) et trois régions (Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône Alpes et Occitanie).

Le territoire de la CCRLP présente une géographie variée, depuis des espaces ruraux de la plaine du Rhône jusqu'aux reliefs du massif d'Uchaux et intégrant aussi bien de l'habitat dispersé que résidentiel pavillonnaire, de l'habitat collectif ou encore des bourgs ou centres villes anciens avec des ruelles parfois très étroites.

Il est caractérisé par la traversée de grands axes de circulation et la proximité des installations de l'industrie nucléaire.



La CCRLP est constituée de 5 communes : Bollène, Mornas, Lapalud, Mondragon et Lamotte du Rhône pour 24 260 habitants (donnée INSEE : population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2021, source Insee 2019).

Sa surface est de 166 km<sup>2</sup>.


Le territoire connaît de fortes fluctuations de population en période estivale (campings, chambres d'hôtes...).

## 1.2. VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) s'est vue transférer la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » en application de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe ».

La CCRLP assure les missions suivantes :

- ✓ La collecte des ordures ménagères et le traitement ;
- ✓ La gestion des déchèteries ;
- ✓ La collecte et la valorisation des emballages ménagers en apport volontaire ;
- ✓ La collecte et la valorisation des journaux, magazines et revues en apport volontaire ;
- ✓ La collecte et la valorisation du verre en apport volontaire ;
- ✓ La collecte et la valorisation des cartons ;
- ✓ La collecte et la valorisation du bois, des déchets végétaux;
- ✓ La collecte et l'élimination des gravats, pneus, amiantes DIB (Déchets Industriels Banals) et DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ;
- ✓ La collecte et la valorisation des métaux de déchèterie (ferraille)
- ✓ La collecte et la valorisation des huiles en déchèterie
- ✓ Les modes de collecte par flux de déchets :

	<b>Ordures</b>  <b>ménagères</b>	<b>Verre</b> 	<b>Emballages</b>  <b>recyclables</b>	<b>Journaux</b> <b>magazines</b> 	<b>Cartons</b> <b>commerçants</b> 	<b>Dechets</b>  <b>verts</b>
Collecte en porte à porte (PAP)	✓				✓	✓
Collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV)	✓	✓	✓	✓		
Déchèterie		✓*	✓*	✓*		✓

jusqu'au 1<sup>er</sup> mars (1<sup>er</sup> avril pour la commune de Lapalud)








\* Point d'Apport Volontaire en bordure de déchèterie



### Les déchets acceptés en déchèterie :

	Bollène	Mondragon (1/1/21 – 4/9/21)	Interval (5/9/21 – 31/12/21)
Réfrigérateurs, congélateurs	✓	✓	✓
Gros électroménager	✓	✓	✓
Petits appareils ménagers	✓	✓	✓
Téléviseurs et écrans	✓	✓	✓
Déchets verts	✓	✓	✓
Gravats	✓	✓	✓
Cartons	✓	✓	✓
Tout venant	✓	✓	✓
Bois	✓	✓	✓
Métaux	✓	✓	✓
Huiles de vidange	✓	✓	✓
Batteries	✓		✓
Déchets dangereux des ménages	✓		✓
Piles	✓		✓
Ampoules / Néons			✓
Pneus	✓		✓
Huiles de friture	✓		✓

### 1.3. REPARTITION DES PRESTATAIRES DE SERVICES

	Ordures ménagères 	Verre 	Emballages recyclables 	Journaux magazines 	Cartons commerçants 	Déchèterie 	Déchets verts (service commun) 
Collecte	COVED	Veolia	NICOLLIN	NICOLLIN	REGIE CCRLP	Haut de quai : Bollène : COVED Mondragon : services intercommunaux	REGIE CCRLP
Traitement	COVED	Reprise : OI Manufacturing	PAPREC	PAPREC	Reprise: COVED	Gestion bas de quai : COVED	ALCYON (via contrat avec COVED)

La prévention de la production de déchets regroupe un ensemble de mesures et d'actions visant à :

- Diminuer les quantités de déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations publiques (prévention quantitative) ;
- Diminuer la nocivité des déchets (prévention qualitative) lors de la conception des produits par les entreprises par l'utilisation de produits moins dangereux.

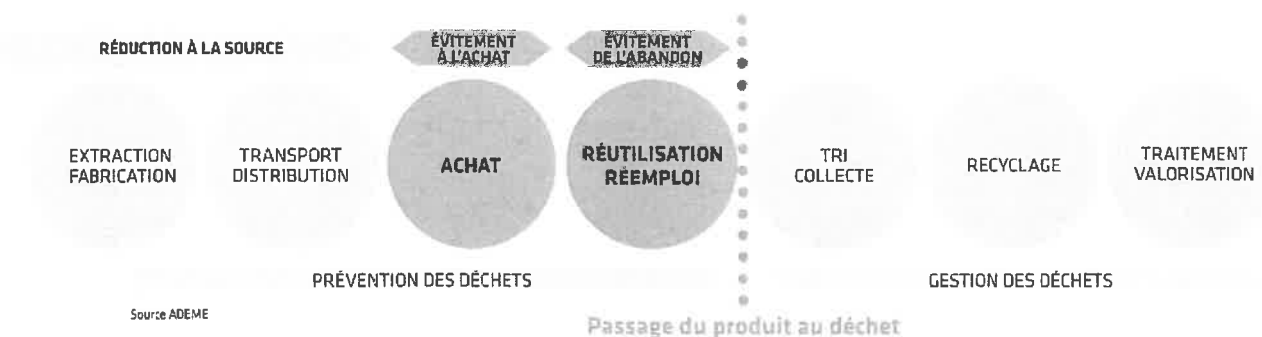
Bien que les gestes du tri permettent de fournir aux industriels des matières premières recyclées de qualité, ces gestes restent à améliorer.

Bon nombre de déchets doivent encore être enfouis, soit car ils sont mal triés soit parce que leur recyclage n'est actuellement pas possible techniquement et/ou économiquement.

Leur traitement représente un coût important pour notre économie et notre environnement.

La réduction des déchets n'est pas le tri ! En effet, réduire ses déchets c'est prendre conscience que l'on peut agir avant la création du déchet en refusant les objets superflus, en adaptant ses habitudes d'achat, en réutilisant ou en employant différemment les objets que l'on souhaite jeter.

Soit en résumé :



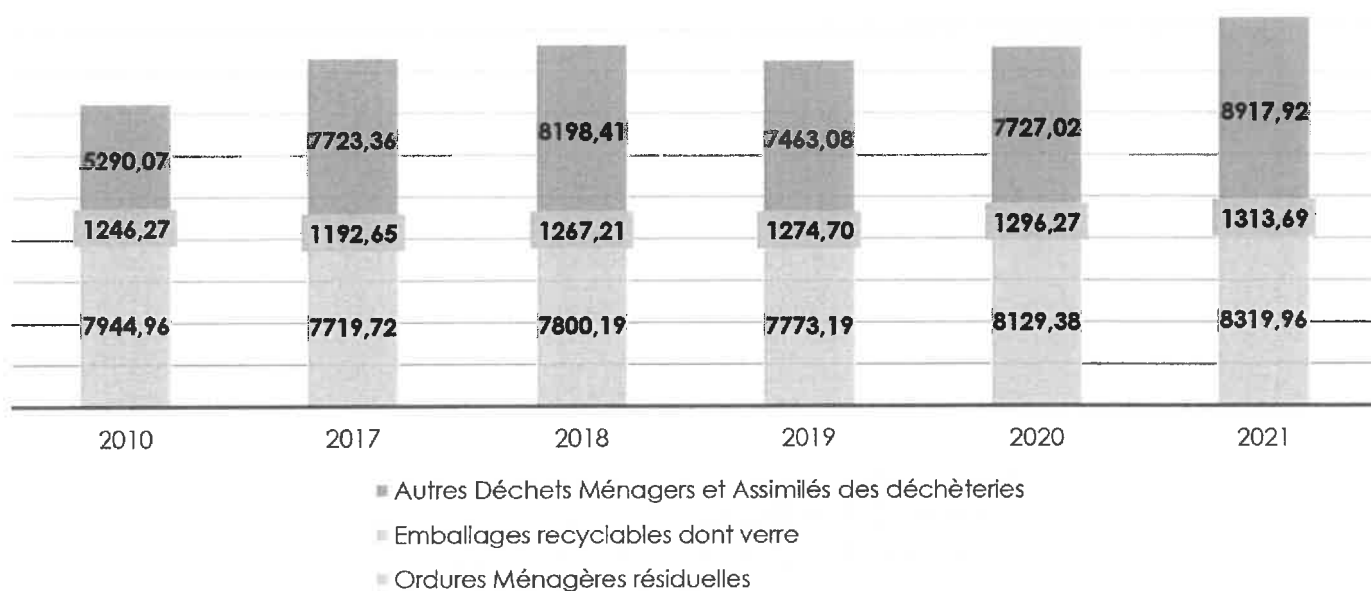
## INDICE D'EVOLUTION DU POIDS DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010

Le calcul de l'indice est le suivant : (tonnage de l'année d'étude\*100)/tonnage traité 2010)

	SIVOM massif d'Uchaux et ville de Bollène						CCRLP				
	2010	2017	2018	2019	2020	2021	indice d'évolution 2017	indice d'évolution 2018	indice d'évolution 2019	indice d'évolution 2020	indice d'évolution 2021
Ordures Ménagères résiduelles	7 944,96	7 719,72	7 800,19	7 773,19	8 129,38	8 319,96	97,16	98,18	97,84	102,32	104,72
Emballages recyclables dont verre	1 246,27	1 192,65	1 267,21	1 274,70	1 296,27	1 313,69	95,70	101,68	102,28	104,01	105,41
Autres Déchets Ménagers et Assimilés des déchèteries	5 290,07	7 723,36	8 198,41	7 463,08	7 727,02	8 917,92	146,00	154,98	141,08	146,07	168,58
<b>Total DMA</b>	<b>14 481,30</b>	<b>16 635,73</b>	<b>17 265,813</b>	<b>16 510,97</b>	<b>17 152,67</b>	<b>18 551,57</b>	<b>114,88</b>	<b>119,23</b>	<b>114,02</b>	<b>118,45</b>	<b>128,10</b>

\* Il s'agit de la quantité totale d'emballages recyclables dont les cartons des déchèteries et des commerçants et du papier.

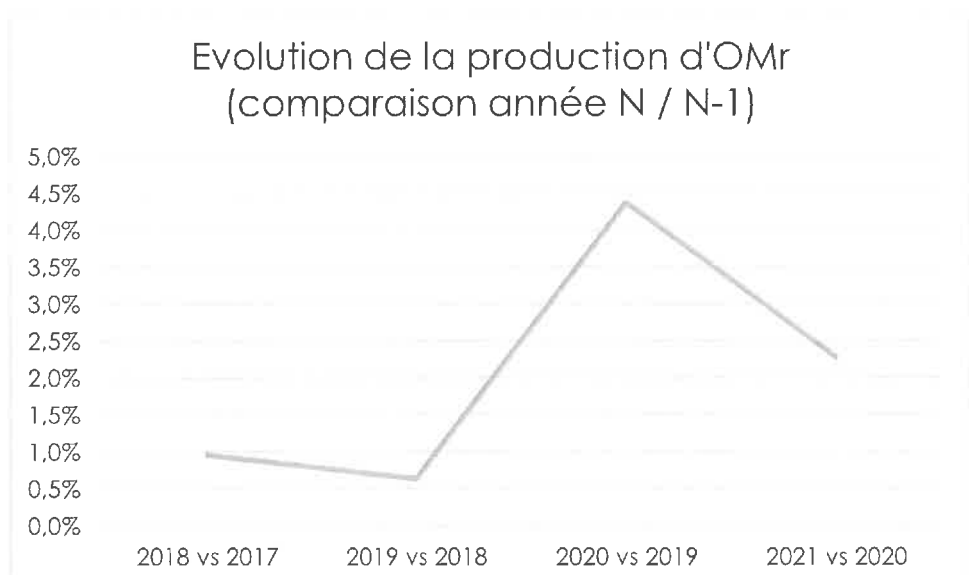
Quantités de déchets en tonne par an :



Performance en kg par an et par habitant (population totale) :

	SIVOM massif d'Uchaux et ville de Bollène	CCRLP					Moyenne Régionale
	2010	2017	2018	2019	2020	2021	
Ordures Ménagères résiduelles	324	315	318	320	334	341,62	381

La quantité d'Ordures Ménagères résiduelles reste nettement inférieure à la moyenne régionale.



#### Eléments de contexte national

Après une baisse marquée entre 2007 et 2015, la production de déchets municipaux par habitant (hors déblais et gravats) suit une tendance à la hausse, corrélée au niveau de consommation des ménages. Elle est passée de 538 kg/hab. à 515 kg/hab. entre 2008 et 2015, ce recul ayant probablement été favorisé par une stagnation de la consommation des ménages de 2008 à 2014. À partir de 2016, la reprise de la consommation s'accompagne d'une nouvelle hausse de la production de déchets. (source ADEME)

#### 3.1. ÉQUIPEMENTS LIES A LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



Les Ordures Ménagères résiduelles sont collectées via des bacs roulants à préhension frontale.

La collecte est ainsi mécanisée et répond aux recommandations de la R437.

La cartographie des bacs de regroupement a été réalisée à la fin de l'année 2019 par l'Ambassadrice du tri.

La carte est visible en suivant le lien : <https://cutt.ly/YyXAeEZ>

---

##### 3.1.1. LOGICIEL OPTINET

Afin d'effectuer un suivi optimal et rationaliser les commandes de conteneurs, la communauté de communes s'est dotée du logiciel OPTINET développé par la société Plastic Omnium.

Les conteneurs peuvent ainsi être identifiés et intégrés à la base de données.

---

##### 3.1.2. ENTRETIEN DES BACS

Une prestation de lavage, deux fois par an, des bacs de la communes de Bollène était compris dans le marché de collecte et transport des déchets ménagers et assimilés à son démarrage au 1<sup>er</sup> mai 2017.

L'extension de cette prestation à l'ensemble du territoire a fait l'objet d'un avenant au marché en 2018.

Les bacs ont été lavés du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> juillet et du 27 septembre au 8 octobre 2021.

### 3.1.3. SOCLES BETON

40 socles bétons ont été commandés à la société Conception Métallique Aspiranaise, à la fin de l'année pour maintenir les bacs à ordures ménagères 4 roues aux endroits à risque (pente, zone ventée, bord de nationale...).

A l'issue de la saison 2021, 36 de ces 40 bacs ont été attribués aux communes, restent 4 socles bétons en stock)

La répartition par commune des socles installés est la suivante :

#### 2017 :

- 3 à Mondragon
- 34 à Lamotte du Rhône
- 13 à Lapalud

#### 2018 :

- 20 à Mornas
- 20 à Mondragon
- 20 à Lapalud
- 5 à Lamotte du Rhône
- 20 à Bollène

#### 2019 :

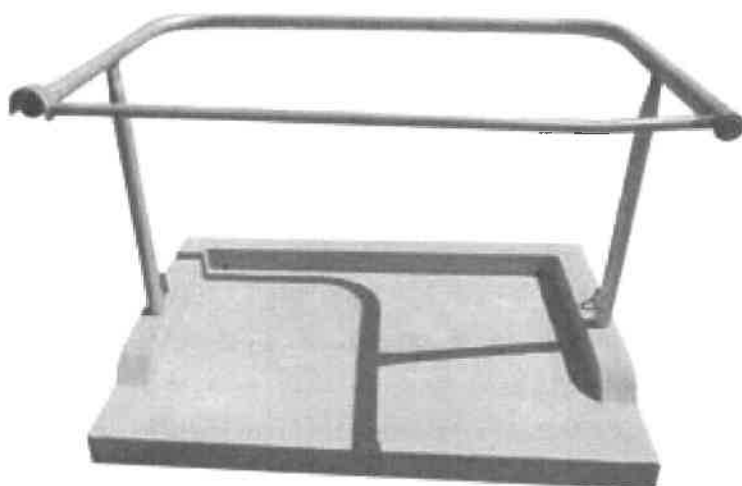
- 20 à Mornas
- 26 à Mondragon
- 24 à Lapalud
- 8 à Bollène

#### 2020 :

- 3 à Mondragon
- 4 à Bollène

#### 2021 :

- 5 à Mornas
- 7 à Mondragon
- 7 à Lapalud
- 3 à Lamotte du Rhône
- 14 à Bollène



### 3.2. ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE DES COLONNES EN APPORT VOLONTAIRE ET CONSIGNES DE TRI

Nombre, type et ratio du nombre de contenants par habitants :

2021	Bollène 13744 habitants	Lamotte du Rhône 399 habitants	Lapalud 3873 habitants	Mondragon 3856 habitants	Mornas 2453 habitants					
	nb de colonnes	nb hab/colonnes	nb de colonnes	nb hab/colonnes	nb de colonnes	nb hab/colonnes	nb de colonnes	nb hab/colonnes	nb de colonnes	nb hab/colonnes
Colonnes jaunes	37	371	4	100	12	323	17	227	9	273
Colonnes bleues	28	491	2	200	11	352	14	275	8	307
Colonnes vertes	42	327	3	133	13	298	15	257	9	273

Pour rappel / moyennes nationales observées (source Citeo)

Flux	Rural	Semi-rural	Semi-urbain	Urbain	Tous milieux
Verre (col. vertes)	230	312	476	810	435
Emballages (col. jaunes)	193	411	849	-	532

## Les consignes de tri :

Depuis juin 2019, Rhône Lez Provence a mis en place de nouvelles consignes de tri pour anticiper sur la réglementation. Cette dernière prévoit, en effet, une simplification et une standardisation des consignes de tri au niveau national avant 2022.

Avant, tous les emballages en carton pouvaient être déposés dans la colonne jaune mais la consigne se limitait aux bouteilles, bidons et flacons pour les déchets en plastique et aux emballages métalliques suivants : aérosols vides non dangereux, canettes, barquettes et boîtes de conserve.

Désormais tous les emballages en carton, plastique et métal se trient.

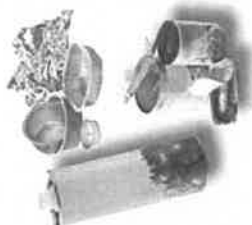
Les films, sacs, barquettes... en plastique et les petits emballages métalliques peuvent maintenant être recyclés suite aux évolutions technologiques du centre de tri et à la création de nouvelles filières de recyclage.

Une seule question à se poser pour les plastiques et métaux : Est-ce un emballage ? Si oui, il est à déposer dans la colonne jaune.





**MÉTAL**



**+NOUVEAU**

NOUVEAU

Tous les emballages en métal



**PLASTIQUE**



**+NOUVEAU**

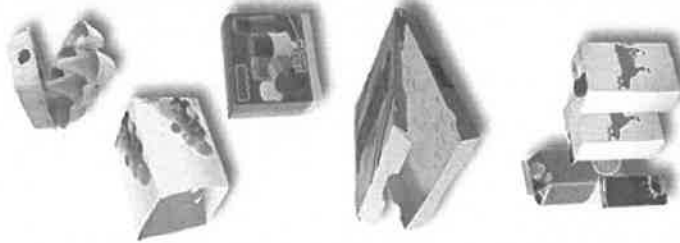
NOUVEAU

Tous les emballages en plastique



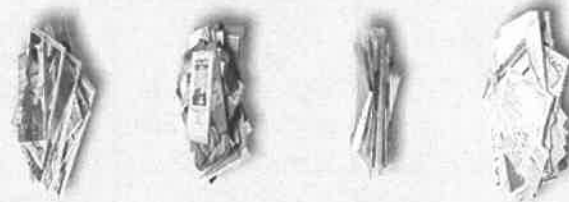
**CARTON**

Emballages et suremballages en cartons



**PAPIER**

Tous les papiers



**VERRE**

Tous les emballages en verre se trient



**ORDURES MÉNAGÈRES**

Tous les déchets qui ne se trient pas se jettent dans les bacs de déchets ménagers...



**DÉCHÈTERIES**

... ou en déchèteries et points de dépôts des éco-organismes.



### 3.3. ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

Seuls des habitants de Bollène (secteur C2), un quartier de Mornas et quelques usagers sur les autres communes sont concernés par la collecte des OM en porte à porte.

Des conteneurs individuels sont également mis à disposition pour les gros producteurs d'Ordures Ménagères et assimilés : restaurants, salles d'évènements, bâtiments publics....

	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Cartons des commerçants
Population desservie	Habitants de Bollène et de Mornas des secteurs concernés, gros producteurs selon leur secteur	Ensemble des commerçants du territoire
Modalités d'enlèvement	Bac gris avec couvercle grenat collecté deux fois par semaine	Enlèvement tous les jeudis : Bollène et Mondragon / tous les mardis : Lapalud, Lamotte, Mornas, Mondragon

---

#### 3.3.1 SEUIL DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MENAGERS

Conformément à la réglementation, sont considérés comme assimilés aux ordures ménagères, les déchets produits en quantité inférieure à 1 100L/semaine et dont la collecte et le traitement ne nécessitent aucune sujétion technique particulière.

### 3.4. LES DECHETERIES

La CCRLP dispose de deux déchèteries sur son territoire :

- 1 déchèterie sur Bollène située Zone d'Activité du Sactar
- 1 déchèterie sur MONDRAGON située quartier les Genestes jusqu'au 5/9/2021
- 1 centre de valorisation INTER'VAL, incluant une déchèterie et une ressourcerie, sur MONDRAGON, située Zone d'Activités Notre Dame, à compter du 6/9/2021



#### **4 septembre 2021 : INAUGURATION D'INTER'VAL**

Avec le souhait de répondre aux objectifs environnementaux, réglementaires tout en proposant un service de qualité à ses usagers, la communauté de communes Rhône Lez Provence a lancé en 2017 le projet de création d'une déchèterie comportant une matériauthèque et une recyclerie.

Construite sur plus de 2 hectares au sein de la Zone d'Activités Notre Dame à Mondragon, le long de la N7, la nouvelle déchèterie prend depuis septembre 2021 le relais de l'ancienne déchèterie de Mondragon, vieillissante et saturée et dont la valorisation par type de déchets était limitée, et vient en renfort de celle de Bollène, qui elle, reste toujours ouverte pour les habitants du territoire. Résolument moderne, cet équipement permet une meilleure circulation, plus de sécurité (double voie, bennes de plain pied) ainsi qu'une gestion encore plus performante des déchets.

Le site propose également une matériauthèque et une ressourcerie (convention de mise en gestion avec l'association Le Pier à l'Etrier).

*Les procédures de marchés publics pour l'Assistance à la Maitrise d'Ouvrage et la Maitrise d'Œuvre ont été entamées durant l'année 2018. Le projet a bénéficié d'une aide financière à hauteur de 1 146 000 € (Etat + Région Sud).*

*L'année 2021 a été marquée par la fin du chantier et la signature en avril de la convention visant la mise en gestion de la recyclerie.*

## **Accès aux déchèteries**

Pour les particuliers : l'accès est gratuit pour les particuliers du territoire.

Pour les professionnels : un tarif unique de 25€/m<sup>3</sup> est fixé pour tout dépôt par les professionnels du territoire de la CCRLP à la déchèterie de Bollène. Le tarif est de 50€/m<sup>3</sup> pour les professionnels hors territoire. Le dépôt de cartons et de la ferraille est gratuit pour les professionnels. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, les gravats des professionnels ne sont par contre plus acceptés en déchèterie.

## **Fonctionnement et filières**

Les déchèteries sont équipées pour recevoir les déchets suivants :

- Gravats (particuliers uniquement)
- Ferraille
- Végétaux
- Cartons
- Bois
- Encombrants
- Emballages ménagers (flux jaune) aux abords des déchèteries
- Papiers (flux bleu) aux abords des déchèteries
- Verre (flux vert) aux abords des déchèteries
- Huiles de vidange
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Les déchets suivants étaient acceptés uniquement sur la déchèterie de Bollène jusqu'au 6 septembre 2021 et l'ouverture d'INTER'VAL :

- DIB (Déchets Industriels Banals)
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
- Pneus
- Piles
- Collecte ponctuelle d'amiante
- Huiles végétale (de friture).

Depuis le 6 septembre 2021, les ampoules et néons sont acceptés à INTER'VAL.

Chaque matériau est ensuite traité différemment selon le type de déchets (traitement en vue d'une revalorisation de la matière, compostage, enfouissement, incinération).

La société COVED est titulaire du marché « Gestion de la déchèterie de la ville de Bollène » (haut et bas de quai), depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016 pour une durée de 5 ans ferme, reconductible 1 fois 1 an.

Elle est également titulaire du marché de la déchèterie de Mondragon (bas de quai) depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017 pour une durée de 66 mois. C'est sur ce même marché qu'est assurée la gestion du bas de quai d'INTER'VAL depuis son ouverture le 6 septembre 2021 (et la fermeture concomitante de la déchèterie de Mondragon). La gestion du haut de quai est assurée par 2 agents CCRLP.

### 3.5. ORGANISATION DE LA COLLECTE

#### 3.5.1 COLLECTE DES OM

La collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée par la société COVED depuis le 1er mai 2017. Le marché de collecte des déchets ménagers (lot n°2 : collecte et transport des déchets ménagers et assimilés) est attribué à la société COVED pour une durée de 3 ans renouvelable 2 x 1 an, sur l'ensemble du territoire.

La collecte des 5 communes est réalisée du lundi au vendredi en double poste (poste du matin de 4h à 12h et poste d'après-midi de 12h à 20h) et le samedi uniquement en poste de matin (poste de 4h à 12h).

Les fréquences de collecte sont variables en fonction des communes et des secteurs de collecte. Il peut ainsi, au sein d'une même commune, avoir des secteurs collectés en C6 et d'autres en C2.

Les fréquences de collecte :

BOLLENE	LAPALUD	MONDRAGON	MORNAS	LAMOTTE
C6 intramuros	C3 en ville	C3 en ville	C3	C2
C2 reste de la ville	C1 en campagne C4 (une seule adresse)	C2 en plaine et montagne	C2 C1	

*Le chiffre après la lettre « C » correspond au nombre de ramassage par semaine. Exemple : « C6 » correspond à une fréquence de six collectes par semaine.*

La carte avec les différents secteurs est disponible en ligne en suivant le lien suivant :

<https://lc.cx/mned>

Cette carte permet de faire une recherche rapide par nom de rue pour connaître le secteur et le jour de collecte exact. Il existe également une carte avec les différents secteurs de collecte pour chacune des communes collectées.



Début 2018, les tournées ont été optimisées afin :

- D'équilibrer les tournées de collecte ;
- D'informatiser les tournées et permettre leur enregistrement au GPS de bord des équipages de collecte ;
- De réduire le nombre de défaut de collecte.

Les plans de tournées permettent le guidage des équipages soit au format papier, soit au format numérique en suivant un géo guidage sur une tablette. Tous les véhicules sont également équipés de GPS, ce qui permet un report en direct de la position et du trajet effectué par chaque équipage.

L'organigramme du personnel encadrant affecté au marché :



Au niveau du matériel, 4 camions sont affectés à la collecte :

- un 26 tonnes
- un 19 tonnes
- un 10 tonnes
- une mini-benne PTAC<3,5tonnes afin de permettre la collecte de toutes les rues et impasses étroites

Sont également disponibles pour suppléer les pannes ou la maintenance :

- un camion 26 tonnes utilisé sur d'autres activités
- un 19 tonnes

### 3.5.2. COLLECTES DES EMBALLAGES RECYCLABLES ET DU VERRE

Depuis le 1er mai 2017, la collecte sélective du flux jaune et bleu est assurée par un prestataire : la société SMN NICOLLIN (lot n°3 : collecte et transport des papiers et emballages hors verre (issus des PAV)).

L'organigramme du personnel encadrant affecté au marché :

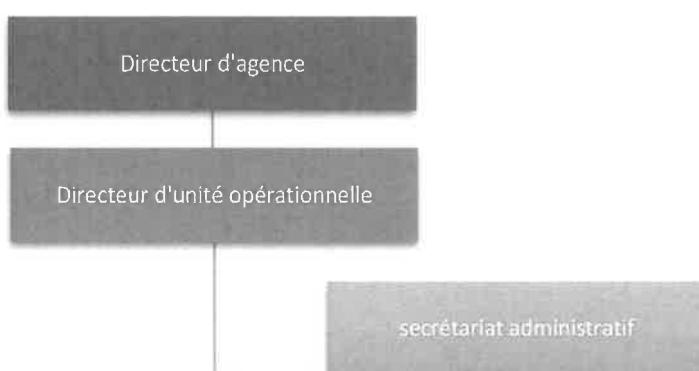


Un chauffeur est affecté à la collecte des colonnes de la CCRLP.

Au niveau des moyens matériels, un camion-grue est utilisé pour la collecte.

La collecte sélective du verre est assurée par la société VEOLIA (lot n°4 : collecte du verre en PAV).

L'organigramme du personnel encadrant affecté au marché :





Un chauffeur collectant les colonnes de verre avec un camion-grue est affecté au marché de la CCRLP.

Les marchés de collecte des colonnes ont été conclus avec un objectif de résultat et non de moyens. Ainsi ils prévoient que les prestataires collectent sans fréquence fixe mais garantissent le non-débordement des colonnes.

Une clause de collecte minimale de deux fois ou trois fois par mois selon la saison («été» / «hiver») a tout de même été ajoutée afin d'éviter tout risque de pollution olfactive occasionnée par le stockage prolongé de déchets dans ces colonnes. De même, il est prévu une attention particulière (et des passages plus fréquents) aux abords des équipements touristiques, ainsi que la possibilité de collectes exceptionnelles lors d'évènements organisés sur les communes.

---

### 3.5.3. CARTONS DES COMMERÇANTS

Une collecte de cartons est organisée pour les commerçants préalablement inscrits auprès du service gestion des déchets. Les cartons doivent être présentés en paquets ficelés, propres et secs et correctement triés (sans plastique, ni polystyrène) aux collectes qui ont lieu :

- Les jeudis matin : pour la commune de Bollène (132 entreprises inscrites vs 115 en 2020)
- Les mardis matin : pour les communes de Lapalud, Mornas, Lamotte du Rhône et Mondragon (59 entreprises inscrites vs 52 en 2020)

191 entreprises du territoire sont donc concernées par la collecte des cartons en 2021 (167 en 2020, soit une augmentation de 14%).

---

### 3.5.4. PAPIERS DES ECOLES

Sur simple appel des écoles, les papiers sont collectés une fois par semaine par les services intercommunaux et acheminés à ROUSSAS (26).

Ces papiers sont ensuite recyclés.

---

### 3.5.5. TEXTILES

Toutes les communes sont équipées de conteneurs d'apport volontaire afin d'effectuer la collecte des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC) en vue d'un recyclage.

Des conventions de partenariat ont été signées avec les sociétés suivantes :

Le Relais : mise à disposition de conteneurs sur Bollène

La collecte est effectuée gratuitement par ces opérateurs.

La société Ecotextile ayant été liquidée à la fin du premier semestre 2020, les conteneurs ont été récupérés et sont collectés par Le Relais sur tout le territoire depuis juin 2020.

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Quantités collectées en tonnes	58,53	50,65	54,17	50,01	51,64

Les textiles sont soit réutilisés (mis en vente après lavage) ou recyclés : après traitement ils servent à la production d'isolants, de chiffons...

Pour plus d'information et pour localiser les points de collecte : [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

A noter : la Ressourcerie intercommunale accepte aussi les textiles, le Pied à l'Etrier a notamment engagé un partenariat avec la Croix Rouge.

---

### 3.5.6. SAPINS DE NOËL

La CCRLP organise une collecte des sapins de Noël.

Huit bennes ont été disposées sur le territoire du 27 décembre 2021 au 24 janvier 2022 (Sept du 28 décembre 2020 au 24 janvier 2021), permettant aux usagers d'y déposer leurs sapins :

En 2019-2020 :	En 2020-2021 :	En 2021-2022 :
- 2 à Bollène ;	- 3 à Bollène ;	- 4 à Bollène ;
- 1 à Mornas ;	- 1 à Mornas ;	- 1 à Mornas ;
- 1 à Lapalud ;	- 1 à Lapalud ;	- 1 à Lapalud ;
- 1 à Mondragon ;	- 1 à Mondragon ;	- 1 à Mondragon ;
- 1 à Lamotte-du-Rhône ;	- 1 à Lamotte-du-Rhône ;	- 1 à Lamotte-du-Rhône ;

Ces bennes sont ensuite acheminées par la société COVED sur la plate-forme de compostage de la société Alcyon à Bollène. Les sapins sont compostés puis constituent un amendement/engrais qui servira à de nouvelles cultures.

Le tonnage récolté au 24 janvier 2022 est de 4,24 tonnes (2,8 tonnes en 2021).

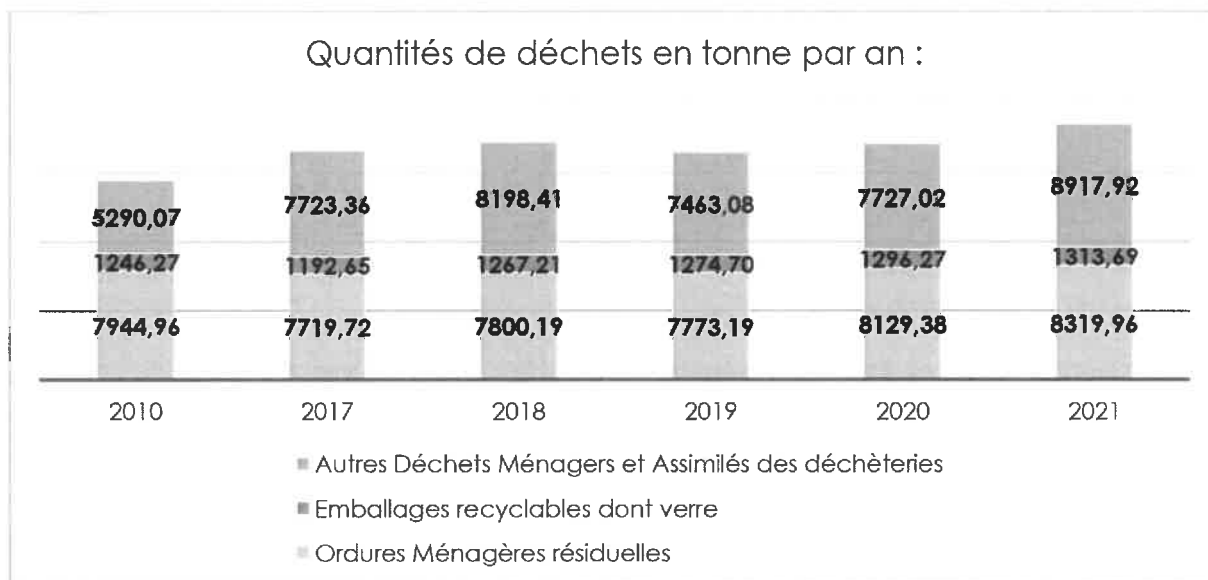
---

### 3.5.7. AMIANTE

Une collecte pour les usagers inscrits a eu lieu le 21 juin 2021 (26 inscrits).

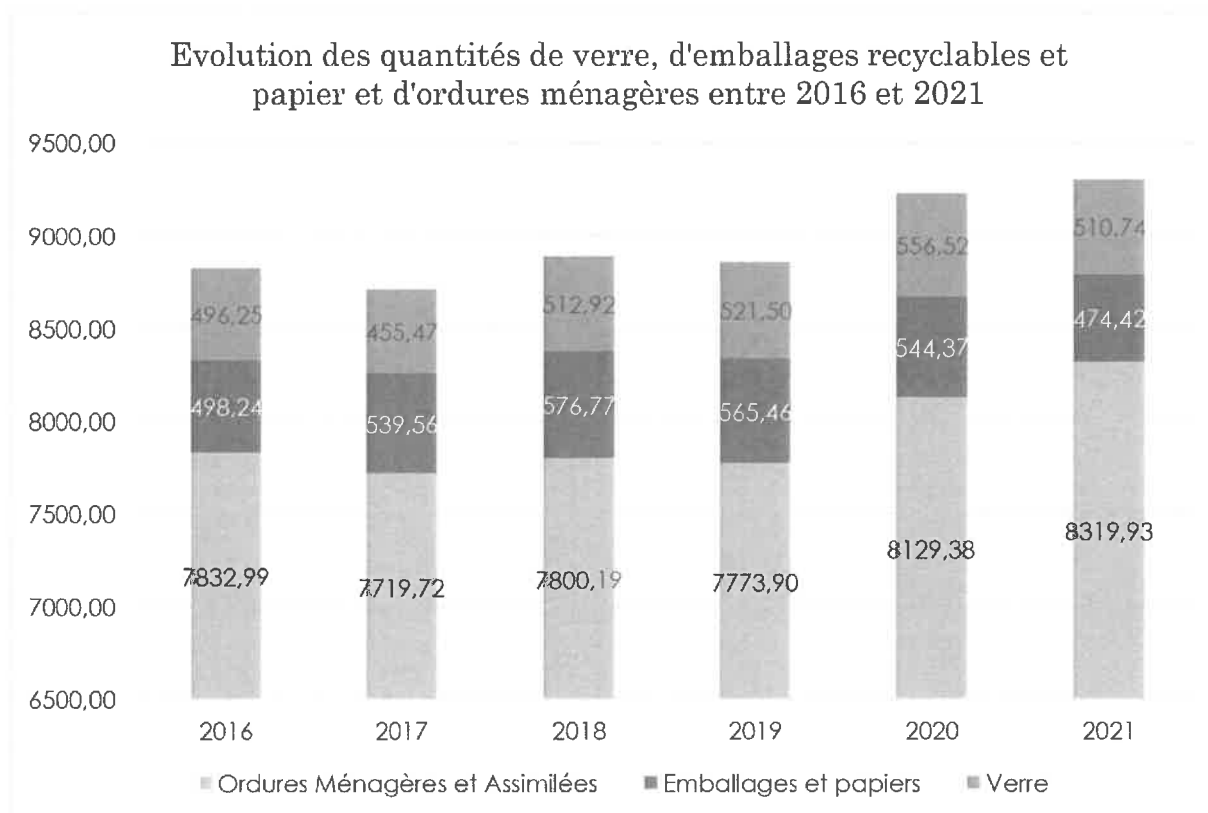
## 4. LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

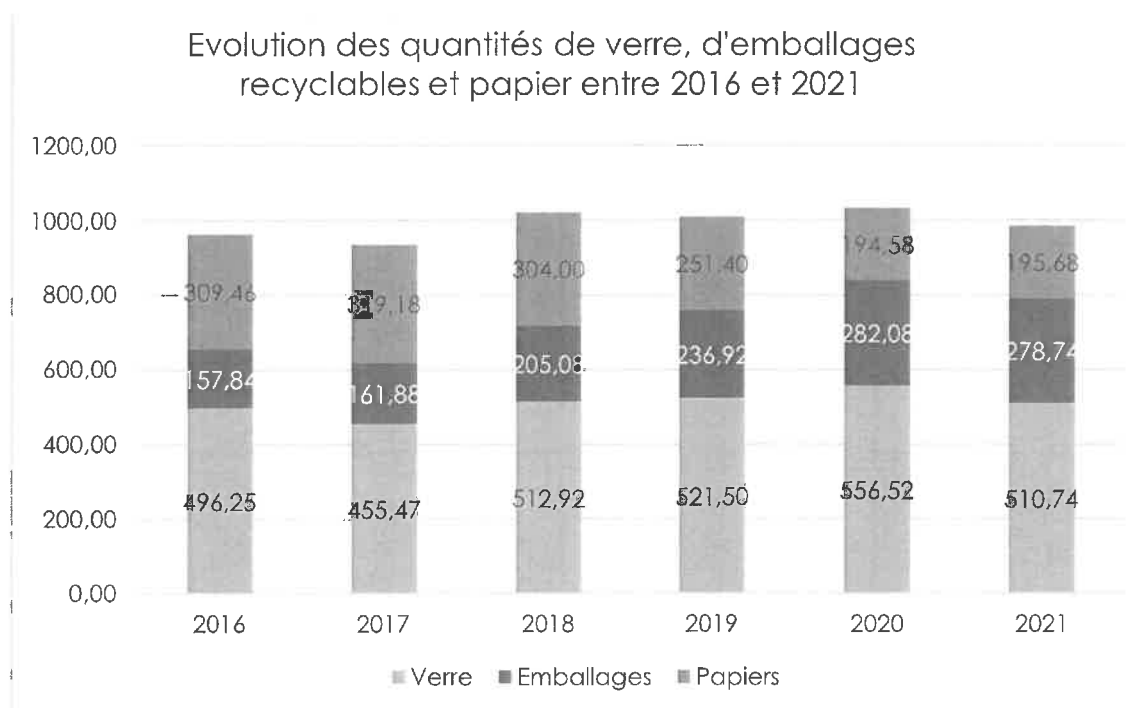
### RECAPITULATIF DES TONNAGES (GENERAL)



### EVOLUTION DES TONNAGES HORS DECHETERIE

#### 4.1 EVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE, D'EMBALLAGES RECYCLABLES ET PAPIERS ET D'ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES ET PERFORMANCES





Les quantités de verre et d'emballages issues des PAV se sont stabilisées, après la forte augmentation de 2020, consécutive à la simplification des consignes de tri (mi-2019).

Cela semble démontrer un gain d'intérêt pour le tri. L'augmentation des quantités d'emballages hors verre collectés peut aussi s'expliquer par l'extension des consignes de tri qui a eu lieu mi-2019.

On constate également une baisse important des quantités de papier. Cette baisse, qui est également observée sur tout le territoire national trouve son explication dans la baisse de la consommation de papier : dématérialisation, numérique...

Les quantités de déchets produites en kilogrammes par an et par habitant (performances) sont les suivantes :

	Moyenne Nationale	Moyenne Région PACA	Périmètre 2010	CCRLP 2017	CCRLP 2018	CCRLP 2019	CCRLP 2020	CCRLP 2021
Verre	29	24	-	19	21	21	23	21
Emballages et papiers	47	34	-	22	24	23	22	20
Ordures Ménagères résiduelles	271	371	324	315	318	320	334	342

\*Sources :

- Enquête collecte SINOE 2019 «Déchets Ménagers et assimilés
- <https://eci-sig.ademe.fr/adws/app/c6c67a10-5cc9-11eb-a8fe-7dd6c4f9bb1d/index.html>
- Rapport annuel du service de gestion des déchets du SIVOM du massif d'Uchaux et de la ville de Bollène
- Les populations retenues sont les populations totales légales (dernière source Insee 2019)

#### 4.2. EVOLUTION DES TONNAGES DE CARTONS DES COMMERÇANTS

Les services intercommunaux ont collecté 94,45 tonnes de cartons des commerçants en 2021, soit 9,88 tonnes de plus qu'en 2020 (+11,7%).

Pour rappel, l'évolution avait été de +9,6% entre 2019 et 2020.

## 5. TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION ET BILAN

### 5.1. LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT PRINCIPALES



## 5.2. ORGANISATION DU TRAITEMENT

---

### 5.2.1. EMBALLAGES RECYCLABLES, PAPIERS ET VERRE

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, le tri est assuré par un prestataire : la société **PAPREC MEDITERRANEE (lot n°1 : Tri des papiers et emballages hors verre)**.

L'ensemble du verre collecté sur le territoire de la CCRLP est acheminé par **VEOLIA (lot n°4 : Collecte du verre en PAV)** vers le centre de traitement O-I-Manufacturing à Vergèze.

---

### 5.2.2. ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

En ce qui concerne le traitement des ordures ménagères, ces dernières sont acheminées sur l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Roussas. Le titulaire du marché de traitement est la société **COVED (lot n°5 : traitement des OMR)**.



### 5.3. NATURE DES TRAITEMENTS, CAPACITE DES INSTALLATIONS ET TONNAGES TRAITES

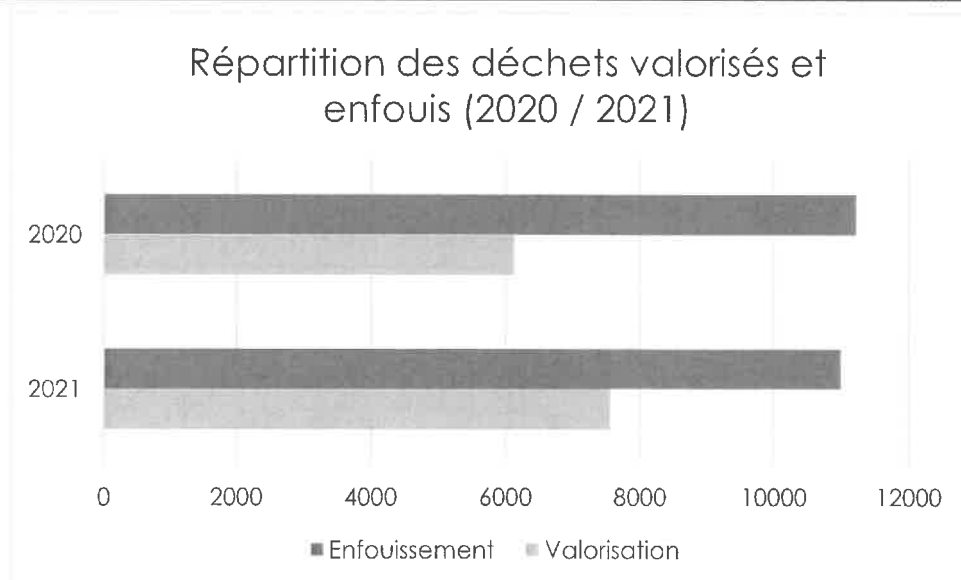
Mode de collecte	Type de déchets	Installation de destination	Titulaire du marché de tri/ traitement / regroupement	Exploitant	Nature de la valorisation/ élimination	Capacité du centre de traitement	Quantité traitée en 2017 en t	Quantité traitée en 2018 en 2018	Quantité traitée en 2019	Quantité traitée en 2020	Quantité traitée en 2021	Performance en kg/an/habitant (population totale)	Evolution en t (N / N-1)	Evolution en % (N / N-1)
porte à porte/ points d'apports volontaire	Ordures ménagères et assimilés	ISDND de COVED, Roussas (26) / ISDND de SUEZ, Donzère	COVED	COVED / SUEZ	Enfouissement avec valorisation énergétique des biogaz	100 000t/an et 150 000t/an	7 719,72	7 800,19	7 773,19	8 129,38	8 319,96	342,95	+190,58	2,34%
	Cartons des commerçants	Centre de tri de COVED, Roussas(26)	COVED	COVED	Valorisation matière	9 500m3	58,5	67,69	77,14	84,57	118,73	4,89	+34,16	40,39%
	Cartons (déchèteries)	Centre de tri de COVED, Roussas(26)	COVED	COVED	Valorisation matière	9 500m3	197,62	177,52	187,74	178,52	209,80	31,28	-9,22	17,52%
	Emballages recyclables hors verre	Centre de tri Valréna de PAPREC, Nîmes (30)	PAPEC	PAPREC	Valorisation matière	40 000 t/an	161,88	205,1	236,92	279,92	278,74	11,49	-1,08	-0,38%
	Papiers	Centre de tri Valréna de PAPREC, Nîmes (30)	PAPEC	PAPREC	Valorisation matière	40 000 t/an	319,18	304	251,40	196,74	195,68	8,07	-1,06	-0,54%
	Verre	Centre de recyclage de Vergèze (30)	OI France SAS	OI France SAS	Valorisation matière	100 000 t/an	455,47	512,92	521,50	556,52	510,74	21,05	-45,78	-8,22%

Mode de collecte	Type de déchets	Installation de destination	Titulaire du marché de tri/traitement / regroupement	Exploitant	Nature de la valorisation/élimination	Capacité du centre de traitement	Quantité traitée en 2017 en t	Quantité traitée en 2018	Quantité traitée en 2019	Quantité traitée en 2020	Quantité traitée en 2021	Performance en kg/an/habitant (population totale)	Evolution en t (N / N-1)	Evolution en % (N / N-1)	
Porte à porte / déchèteries / Propreté urbaine	Gravats	Mondragon (84)	COVER	Carrières Pradier	Valorisation matière	75 000m3	2 373,45	2 426,84	1 878,71	1 777,46	2 479,62	102,21	702,16	39,50%	
	Bois	Plateforme de tri (Bollène)	COVER	ALCYON	Valorisation matière	120t/j	753,58	764,36	858,27	790,74	944,52	38,93	153,78	19,45%	
	Déchets végétaux	Plateforme de compostage de Bollène (84)	COVER	ALCYON	Valorisation matière	120t/j	1 819,96	2 035,78	1 983,21	1 756,30	2 124,04	87,55	364,74	20,77%	
	Ferraille Bollène	Centre de tri de COVER Roussas (26)	COVER	COVER	Valorisation matière	990m3	397,52	376,14	382,10	348,34	371,59	15,32	23,25	6,67%	
	Encombrants et déchets de balayage	ISDND de COVER Roussas (26)	COVER	COVER	Enfouissement avec valorisation énergétique des biogaz	100 000t/an	2 271,80	2 482,74	2 698,84	3 092,98	2 660,80	109,68	-432,18	-13,97%	
	Pile	Beaucaire	Corepile	Chimirec	Valorisation matière							0,768	0,03		
	Mobilier	Montelimar	Eco-mobilier	Plancher	Valorisation matière							48,46	2		

Mode de collecte	Type de déchets	Installation de destination	Titulaire du marché de tri/traitement / regroupement	Exploitant	Nature de la valorisation/élimination	Capacité du centre de traitement	Quantité traitée en 2017 en t	Quantité traitée en 2018	Quantité traitée en 2019	Quantité traitée en 2020	Quantité traitée en 2021	Performance en kg/an/habitant (population totale)	Evolution en t	Evolution en %	
déchèteries	Déchets d'Equipements Electroniques et (DEEE)	Centre de regroupement et de traitement, Le pouzin	OCAD3E / ECOLOGIC (eco-organisme)	SIBUET environnemente	Valorisation	non communiqué	80,23	81,6	99,7	103,284	197,11	8,12	93,83	90,8%	
	Déchets Difus Spécifique (DDS) hors filière de l'éco-organisme	installation de pré-traitement CHIMIREC SOCODELLI, Beaucaire (30)	COVERED	CHIMIREC	Valorisation énergétique	non communiqué	3,526	2,14	20,82	16,674	32,04	1,32	15,37	92,15%	
	Déchets Difus Spécifique (DDS) ménagers		ECO DDS (eco-organisme)	CHIMIREC	Valorisation énergétique	non communiqué	0,62	5,3	10,386	12,732	11,01	0,45	-1,72	-13,52%	
	Huiles minérales	Chimirec Beaucaire (13)	COVERED	CHIMIREC	Valorisation énergétique	non communiqué	10,22	10,71	9,72	10,44	15,57	0,64	5,13	49,14%	
	Huiles Végétales	Chimirec Beaucaire (13)	COVERED	CHIMIREC	Valorisation énergétique	non communiqué	0,19	0	0,65	0	0,11	0,00	0,11	-	
	Pneumatiques		COVERED	Coprec Recyclage	Valorisation matière/valorisation énergétique	non communiqué	5,8	5,86	16,68	18,88	20,28	0,84	1,4	7,41%	
	Amiante	SITA Donzère (26)	COVERED		Opération d'élimination : Enfouissement	1000t/an	5	6,75	8,00	0,00	12	0,49	12	-	
	Collecte ponctuelle														

#### 5.4. TAUX GLOBAL DE VALORISATION

	Quantités de déchets 2018 en tonnes	Quantités de déchets 2019 en tonnes	Quantités de déchets 2020 en tonnes	Quantités de déchets 2021 en tonnes	Evolution 2010-2021 en tonnes	Evolution 2010-2021 en %
Valorisation	6955,88	6534,95	6 131,12	7 558,81	1427,69	23,29%
Enfouissement	10 289,34	10 480,03	11 222,36	10 992,76	-229,6	-2,05%
Total	17 245,22	17 014,98	17 353,48	18 551,57	1198,09	6,90%



La part de la valorisation a augmenté par rapport à 2020 : 40,74% en 2021 vs 35,33% en 2020.

#### 5.5. EVOLUTION DES QUANTITES DE DECHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

OM et tout venant de déchèterie Ville de Bollène 2010, en tonnes	OM et tout venant de déchèterie SIVOM du massif d'Uchaux 2010, en tonnes	Ville de Bollène + SIVOM Massif d'Uchaux 2010, en tonnes	OM et tout venant de déchèterie CCRLP en tonnes en 2019	OM et tout venant de déchèterie CCRLP en tonnes en 2020	OM et tout venant de déchèterie CCRLP en tonnes en 2021	Indice d'évolution
5 603,58	3 872,98	9 476,56	10 480,03	11 222,36	10 980,76	115,87 (+15,87%)

Le calcul de l'indice est le suivant : (tonnage enfoui 2021\*100)/tonnage enfoui 2010

## 5.6. REFUS DE TRI

Les refus de tri correspondent aux déchets non recyclables pour la filière vers laquelle ils sont orientés, dans les conditions techniques et économiques actuelles de par leur taille et/ou leur composition.

Les refus de tri perturbent les filières de traitement et engendrent un surcoût.

	<b>TOTAL CCRLP 2016 (Ville de Bollène et SIVOM)</b>	<b>TOTAL CCRLP 2017</b>	<b>TOTAL CCRLP 2018</b>	<b>TOTAL CCRLP 2019</b>	<b>TOTAL CCRLP 2020</b>	<b>TOTAL CCRLP 2021</b>
Quantité d'emballages recyclables issus des colonnes jaunes en t	158,84	161,88	205,08	236,92	279,92	278,74
Refus de tri en t	33,18	37,43	36,98	37,24	62,85	54,03
<b>Taux de refus</b>	<b>20,89%</b>	<b>23,12%</b>	<b>18,03%</b>	<b>15,72%</b>	<b>22,45%</b>	<b>19,38%</b>

*Nb : Taux de refus de tri = refus de tri en t / emballages en t*

En 2020, nous pouvions constater une importante augmentation des quantités d'emballages collectées, ainsi qu'une forte hausse du taux de refus de tri : les quantités ont augmenté mais la qualité a baissé. Ces variations peuvent s'expliquer par un engouement plus important pour le tri et une méconnaissance des consignes de tri des nouveaux adeptes.

Pour l'année 2021, si les quantités collectées demeurent élevées, la qualité s'est améliorée, marque de la prise en compte des consignes de tri.

## 6. LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

### DESCRIPTION DES MOYENS DE CONCERTATION ET D'INFORMATION

Comité de Pilotage **gestion des déchets (COPIL déchets)**, Création de la commission gestion des déchets

La commission environnement collecte et traitement des déchets a été créée par délibération du conseil communautaire du 21 juillet 2020. Mme Katy RICARD a été élue Vice-Présidente lors de la 1<sup>ère</sup> réunion le 7 septembre 2020.

La commission est ainsi composée :

- Membres de la commission : Mme RICARD Katy (Mornas), M. SCHMALFUS Bernard (Lamotte du Rhône), Mme SOUVETON Annie (Lapalud), Mme ROMANINI Bruna (Mondragon), Mme DEFOND FARJON Laurence (Bollène), M. LORANDIN Richard (Bollène), Mme CALERO Marie (Bollène).
- Invité : M. Jean LEBEGUE (Mondragon)

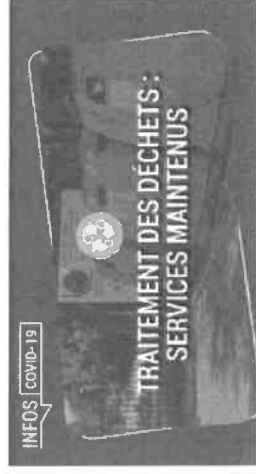
La commission s'est réunie à cinq reprises lors de l'année 2021 :

- Jeudi 11 février 2021
- Mercredi 24 mars 2021
- Jeudi 3 juin 2021
- Vendredi 10 septembre 2021
- Lundi 29 novembre 2021

# Communications du service et événements marquants



Du 28/12/2020 au 24/01/2021 des **bennes réparties sur les 5 communes du territoire ont été mises à la disposition des usagers** pour qu'ils puissent y déposer leur sapin en vue de leur recyclage.

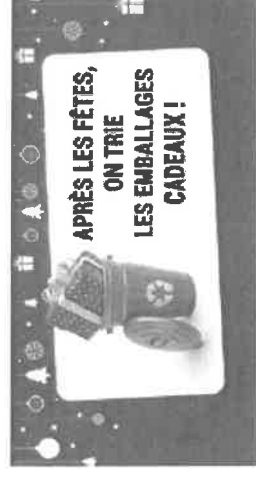


Avril 2021 : **maintien des services** déchèteries, ramassage des ordures ménagères et collecte des PAV malgré le 3<sup>ème</sup> confinement national



4 septembre 2021 : **inauguration d'Inter'Val** (publication réseaux CCRLP et achat d'espace publicitaire)

Octobre 2021 : communication sur la filière **déchets verts** en déchèteries (période de taille)



28 décembre 2021 : communication sur le **tri des emballages** (papiers cadeaux, cartons, suremballage, polystyrène)

## JANVIER | FEVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE



Mars 2021 : **des bacs pour recycler le papier** sont mis à disposition des écoles du territoire



28 juin 2021 : **passage en horaires d'été** du ramassage des ordures ménagères



Juillet 2021 : actualisation en ligne du **Guide du tri**



Du 27 décembre 2021 au 24 janvier 2022 **bennes permettant de recueillir les sapins des particuliers**

(+ 1 benne par rapport à 2020)

## 7. LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

### 7.1. EVOLUTION DU COUT DE TRAITEMENT DES OMR ET ENCOMBRANTS A LA TONNE

	TGAP HT	Coût de Traitement TGAP incluse - hors TVA		Coût de Traitement TGAP et TVA réduite incluses	
		Ville de Bollène	SIVOM d'Uchaux	Ville de Bollène	SIVOM d'Uchaux
2005	7,50	59,75		63,03	
2006	7,50	60,00		63,30	
2007 (1er T)	7,50	61,16		64,52	
2007 (2ème T et suivants)	8,10	61,76		65,16	
2008	8,21	63,44		66,93	
2009	13,00	69,28		73,09	
2010	11,00	68,50		72,27	
2011	11,00	70,17		74,03	
2012	15,00	76,64		82,00	
2013	15,00	77,68		83,12	
2014	20,00	83,08		91,39	
2015	20,00	84,50	82,65	92,95	90,92
2016	20,08	84,58	82,73	93,40	91,00



	TGAP HT	Coût de Traitement TGAP incluse - hors TVA	Coût de Traitement TGAP et TVA réduite incluses
2017	23	87,50	<b>96,25</b>
2018 (de janvier à avril)	24	88,50	<b>97,35</b>
2018 (de mai à décembre)	24	89,53	<b>98,48</b>
2019 (de janvier à avril)	24	89,53	<b>98,48</b>
2019 (de mai à décembre)	24	90,76	<b>99,84</b>
2020 (de janvier à avril)	25	91,76	<b>100,94</b>
2020 (de mai à décembre)	25	131,7	<b>144,87</b>
2021 (de janvier à avril)	37	137	<b>150,7</b>
2021 (de mai à décembre)	37	149,3	<b>164,23</b>

*\* les données de la ville de Bollène et du SIVOM du massif d'Uchaux proviennent des rapports annuels respectifs de ces collectivités.*

La CCRLP bénéficie d'un taux de TVA réduite (10%) pour l'ensemble des prestations comprises dans le marché de traitement des ordures ménagères et assimilées et des encombrants.

Le marché de traitement des ordures ménagères prévoit une révision du prix chaque année le 1<sup>er</sup> mai.

## 7.2. BILAN FINANCIER

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2021</b>
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	
Encadrement - Administratif-Technique, collecte des cartons, collecte de déchets végétaux	228 987,08
<b>SOUS TOTAL Dépenses de personnel</b>	<b>228 987,08</b>
<b>FRAIS DE STRUCTURE</b>	
Carburant	7 756,96
Matériel d'entretien, petits équipement, fournitures	1 848,22
Etudes et recherches	471,87
<b>SOUS TOTAL frais de structure</b>	<b>10 077,05</b>
Communication, animations, sensibilisation	1 980,72
<b>SOUS TOTAL Services support</b>	<b>1 980,72</b>
<b>PRE-COLLECTE</b>	
Entretien et réparation du matériel de pré-collecte	19 945,38
<b>SOUS TOTAL PRE COLLECTE</b>	<b>19 945,38</b>
<b>COLLECTES</b>	
COLLECTE DES EMBALLAGES HORS VERRE	92 252,06
COLLECTE DU VERRE	45 270,06
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET LAVAGE DES BACS	1 063 394,28
COLLECTE AMIANTE	11 817,88
COLLECTE DES SAPINS DE NOEL	2 458,94
<b>SOUS TOTAL COLLECTES</b>	<b>1 215 193,22</b>
<b>DECHETERIES</b>	
Déchèterie de Bollène	516 150,25
Déchèterie de Mondragon	256 281,91
<b>SOUS TOTAL DECHETERIE</b>	<b>772 432,16</b>
<b>TRAITEMENT</b>	
Tri des emballages ménagers	54 198,84
Traitement des Omr (enfouissement)	1 770 889,02
<b>SOUS TOTAL TRAITEMENT</b>	<b>1 825 087,86</b>
Dotations aux amortissements	44 659,20
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 118 362,67</b>

<b>RECETTES</b>	
TEOM	2 375 950,00
Accueil des professionnels en déchèterie	743,00
Soutiens des éco-organismes et vente de matières	16 230,04
Produits exceptionnels, divers	1 677,88
Abondement au budget général	1 723 761,75
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 118 362,67</b>
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Pré-collecte ( bacs et colonnes)	21 381,24
Aménagement de PAV	25 930,80
Construction de la déchèterie de Mondragon, autres immobilisations corporelles	2 642 164,41
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 689 476,45</b>
<b>RECETTES</b>	
Subventions	448 303,75
Dotation aux amortissements	44 659,20
Abondement du budget général	2 196 513,50
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 689 476,45</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	

Reçu en Préfecture le : 29/12/22  
~~Affiché~~ le mis en ligne le 29/12/22  
Notifié le :  
Exécutoire le :